



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT
ET DE L'AMÉNAGEMENT DURABLES

Cabinet du Ministre d'Etat

Paris, le 18 JAN. 2008

Monsieur le Conseiller d'Etat,

Dans le cadre d'une mission de réflexion qui vous avait été confiée en septembre 2004 par le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer, vous avez remis en février 2006 un rapport sur le fonctionnement et l'évolution des parcs de l'équipement. Cet important et précieux travail, basé sur un processus de concertation approfondi et constructif avec l'ensemble des parties prenantes, a constitué la base du rapport prévu à l'article 104-I de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales. Ce rapport a été déposé par le Gouvernement devant le Parlement le 31 janvier 2007. Il reprend l'orientation principale que vous avez préconisée, le transfert des parcs aux départements, et engage l'ouverture d'un chantier statutaire concernant les OPA pour lequel les principes devront être arrêtés au moment de l'élaboration du projet de loi sur le transfert des parcs. Il propose en outre une méthode innovante, inspirée des « études de cas » menées dans le cadre de votre mission, qui consiste à n'engager l'élaboration de ce projet de loi qu'après avoir établi au niveau de chaque département un document d'orientations stratégiques (DOS) du parc correspondant aux besoins et objectifs respectifs du département et de l'Etat.

L'élaboration des DOS a été demandée dans chaque département par circulaire du 14 février 2007, avec une remise des documents fixée au 13 juillet 2007. L'exploitation des documents transmis au ministère montre que la plupart des départements accepteraient un transfert du parc, global ou partiel. Ainsi, il a été décidé d'engager la préparation d'un projet de loi sur le transfert des parcs en vue d'un dépôt au Parlement en avril ou mai 2008.

A ce stade, les orientations que j'ai retenues pour l'élaboration du projet de loi sont issues des conclusions qui se dégagent des DOS. S'agissant des principes directeurs du transfert, je propose qu'à partir d'un cadre commun défini par la loi, les modalités du transfert relèvent d'une démarche conventionnelle à mener dans chaque département, et prennent en compte la logique d'entité fonctionnelle du parc. En ce qui concerne l'aspect statutaire, la solution de création d'un quasi-statut commun à la fonction publique d'Etat et à la fonction publique territoriale est l'option que je privilégie.

Monsieur Jean COURTIAL
Conseiller d'Etat
1, place du Palais Royal
75100 PARIS CEDEX 01 SP 3

Afin de faire aboutir cette démarche dans les meilleures conditions, je souhaite que, dans le prolongement de la mission que vous avez accomplie en 2005, vous apportiez votre concours au Secrétaire général, à la directrice générale du personnel et de l'administration et au directeur général des routes, en vue de la mise au point du projet de loi de transfert des parcs. Par ailleurs, il me paraît souhaitable d'associer et d'informer, tout au long de cette mission, les autres ministères concernés (Intérieur, Budget, Fonction Publique). La composante statutaire de ce dossier constitue un point crucial et délicat dans la conduite de ce projet. Je vous demande donc, plus particulièrement, de contribuer à la définition des principaux éléments d'ordre législatif et réglementaire d'un nouveau cadre statutaire concernant les OPA. Ce nouveau cadre statutaire devra prendre en compte la double perspective d'une gestion soit par les collectivités territoriales concernées des OPA qui exerceront dans les structures dépendant de ces collectivités, soit par l'Etat des OPA qui exerceront dans ses propres services ou ses établissements publics.

Vous ferez, à cet égard, dans le même esprit de dialogue et de responsabilité qui a présidé à votre précédente mission, toutes suggestions, propositions ou recommandations qui vous apparaîtront utiles à la bonne fin de la réforme entreprise par le Gouvernement. La durée de cette mission d'assistance et de conseil est estimée à 4 mois environ. Mes services sont à votre disposition pour cette tâche que je vous confie.

Je vous prie de croire, Monsieur le Conseiller d'Etat, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of connected loops and a long horizontal stroke at the bottom.

Jean-Louis BORLOO